

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 964

présenté par
M. Ruffin
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Les bénéfices réalisés en 2022 par Amazon sur le sol français sont taxés à hauteur de 50%.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de la crise Covid, Amazon a enregistré un chiffre d'affaires de 108,5 milliards de dollars au premier trimestre. Il faut faire payer les profiteurs de crises.

Taxer les superprofits, comme c'est le cas en Grande-Bretagne ou en Italie.